

ARGENT PUBLIC

Des milliards et des *milliards*

Le financement de la gauche par l'argent public



UNE ENQUÊTE DE L'OBSERVATOIRE DES VIOLENCES POLITIQUES, EN
PARTENARIAT AVEC L'OJIM ET POLÉMIA

INTRODUCTION

23 Md€	9,8 Md€	1,81 M	2,8 Md€
SUBVENTIONS PUBLIQUES AUX ASSOCIATIONS (2024)	FINANCEMENT PUBLIC DE LA GAUCHE, PAR AN (ESTIMATION)	SALARIÉS ASSOCIATIFS — 9 % DE L'EMPLOI PRIVÉ	DONS DÉFISCALISÉS — L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

AU MOIS D'AVRIL, LE JOURNAL *LIBÉRATION* VOULAIT JETER UN PAVÉ DANS LA MARE EN S'ATTACHANT aux dons défiscalisés dont bénéficient certaines structures de droite. Une opération visant à dénoncer le fait qu'une petite dizaine de millions d'euros iraient dans les caisses d'associations de droite au lieu de revenir aux finances publiques, pour justifier la prétendue illégitimité du Collectif Némésis à recourir à ce système de défiscalisation.

Il n'en fallait toutefois pas plus pour que le gouvernement, par le biais du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez, se saisisse de l'occasion pour annoncer le 7 mai une mission d'inspection pour clarifier les conditions actuelles du fonctionnement du crédit d'impôt que constitue la défiscalisation des dons aux associations déclarées comme d'intérêt général.

Libération a cru percer un secret ancestral et bien gardé par les structures de droite qui ont recours à la défiscalisation des dons. Bien sûr, ce mécanisme constitue effectivement une forme de soutien public indirect, puisque la réduction d'impôt de 66% consentie au donateur correspond à un manque à gagner pour les finances publiques. Mais en s'attaquant à David, *Libération* a exposé Goliath, car le sujet du financement public des associations ne concerne pas seulement quelques dizaines de millions d'euros à la droite. En effet, le tissu associatif, où les sensibilités de gauche, y compris les plus radicales, sont structurellement surreprésentées, représente des dizaines de milliards d'euros d'argent public. Ce mastodonte est abreuvé d'une myriade de dispositifs de financements publics.

Le mécanisme de défiscalisation des dons est utilisé par l'ensemble du secteur philanthropique et militant. Or, le renoncement à la perception de l'impôt par l'État ne peut être justifié que par des actions au bénéfice de l'intérêt général.

En 2021, 4,8 millions de foyers fiscaux, soit 12 % de l'ensemble, ont déclaré au moins un don pour un total de 2,8 milliards d'euros, tandis que les entreprises ont déclaré 2,2 milliards d'euros au titre du mécénat, dont 54 % proviennent d'entreprises de plus de 5 000 salariés. En 2022, les dons déclarés par les particuliers ont atteint 3,641 milliards d'euros, pour 5,5 millions de foyers donateurs. Les entreprises, pour leur part, ont déclaré 2,65 milliards d'euros de dons.

Un examen des chiffres montre que la défiscalisation est une question cruciale, qui mène à des conséquences plus considérables encore. et focaliser l'attention sur quelques structures ne permet pas de rendre compte de l'ampleur du phénomène. Les grands opérateurs de la solidarité, de la culture, de l'environnement, de la lutte « contre les discriminations » ou des droits fondamentaux bénéficient sont les premiers bénéficiaires de la générosité publique (et donc du contribuable). Et plus encore, si les dépenses fiscales associatives atteignent 3,5 milliards d'euros en 2023 , la somme des dépenses budgétaires publiques en direction des associations dépasse les 50 milliards d'euros. Le poids de la défiscalisation est donc élevé, mais il s'inscrit dans un ensemble bien plus vaste.

APPLICATION DE LA MÉTHODE DE LIBÉRATION

- *TV Libertés* défiscalise ? *Le Média*, qui est son équivalent à gauche (proche de LFI), défiscalise également. *Le Média*, à la différence de *TVL*, a bénéficié d'une subvention de l'État de plus de 131 000 euros en 2024.
- L'Institut Iliade défiscalise ? Le think tank Terra Nova, proche du Parti socialiste, défiscalise également. En 2023, le mécénat privé, c'est-à-dire l'accumulation des dons des particuliers et des entreprises, représentait 69 % du budget total de la structure progressiste, soit 569 000 euros. 23 entreprises ont fait un don à Terra Nova, dont AG2R LA MONDIALE, Amazon, EDF, Engie, BNP Paribas, La Poste, Véolia, GRDF, Suez, Fnac Darty, Galiléo, Snapchat, Vinci, la Maïf... Pourtant, Terra Nova, à la différence de l'Institut Iliade, perçoit une subvention de l'État de plus de 200 000 euros chaque année.
- Radio Courtoisie défiscalise ? Le média d'extrême gauche *Blast* défiscalise également. Et *Blast*, à la différence de Radio Courtoisie, a bénéficié de 420 000 euros de subventions publiques en 2024.
- L'ASLA, l'Association de soutien aux lanceurs d'alerte, défiscalise ? Le Gisti, « groupe d'information et de soutien des immigré.e.s », défiscalise également. Le Gisti, à la différence de l'ASLA, perçoit a minima 75 000 euros de subventions publiques chaque année, de la part de plusieurs entités et programmes : de la Ville de Paris (pour le fonctionnement des permanences), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (politique de la ville, pour le travail mené en faveur de la lutte contre les discriminations et auprès des personnes vulnérables), du Premier ministre (sur la ligne « droits de l'Homme »), du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) pour l'un des postes salariés éligibles, et, pour la revue du Gisti, *Plein Droit*, du Centre national du livre (CNL). À cela s'ajoute 260 000 euros de subventions privées en 2024, provenant notamment du Secours catholique, Emmaüs, la Fondation Un Monde par Tous, La Fondation pour le logement des défavorisés (= Fondation Abbé Pierre)... Autant de subventions publiques détournées étant donné que

ces structures sont également financées par le contribuable. Enfin, des barreaux financent le Gisti, qui accueille des élèves avocats.

- Academia Christiana, qui œuvre à redonner la foi aux jeunes Français, défiscalise ? La Libre pensée, une association maçonnique qui déboulonne les statues chrétiennes qui occupent l'espace public, défiscalise également.
- L'Ojim, l'Observatoire du journalisme, défiscalise ? L'Observatoire des inégalités, orienté autour des questions LGBT et féministe, défiscalise également. L'Observatoire des inégalités, à la différence de l'Ojim, bénéficie du soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, de la DILCRAH, du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, de la Région Centre, de la Loire-Atlantique, de la Seine-Saint-Denis, de la marie de Paris, de la Ville de Nantes... Mais aussi de la Ligue de l'enseignement ou de la Fondation de France.

À la différence de *Libération*, cette étude pourrait s'accompagner de bien plus d'exemples et devenir indigeste. D'autres associations de gauche bénéficiant du système de défiscalisation auraient en effet pu être citées : SOS Racisme, la LICRA, La Cimade, le MRAP, Attac, le Planning Familial, Greenpeace, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, France Terre d'Asile, Amnesty International France, la Fondation Abbé Pierre, Les Amis de la Terre, Survie, le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF)... Toutes bénéficient du statut d'intérêt général, permettant ainsi à leurs donateurs de défiscaliser largement leurs dons, alors même que leur orientation militante et idéologique est tout aussi prononcée que les associations visées par *Libération*... si ce n'est plus.

Au-delà de la défiscalisation : selon nos estimations, la gauche associative bénéficie de 3 milliards de fonds directs de l'Etat et de près de 10 milliards de l'ensemble de la sphère publique

Le financement public des associations constitue un sujet complexe et surtout obscur, où la transparence ne règne pas en maître. Un sujet tabou également : les associations idéologisées, biberonnées à l'argent public, n'apprécient pas que les nouveaux maires du Rassemblement national élus en mars dernier remettent en cause leurs financements publics. La moindre réduction de subventions à des associations ouvertement de gauche provoque de vives polémiques locales.

L'actualité politico-médiatique doit conduire à une question plus générale : quel volume d'argent public, au total, irrigue aujourd'hui les structures, réseaux, projets et causes qui gravitent dans l'orbite de la gauche ?

Il convient d'emblée de préciser qu'un travail exhaustif est hors d'atteinte. Les financements sont éclatés entre les subventions de l'État, de ses opérateurs, des

collectivités territoriales, entre les dépenses fiscales, entre la commande publique, les innombrables dispositifs ou encore les avantages en nature.

D'une part, la gauche est bien trop présente dans le monde associatif pour l'étudier entièrement. D'autre part, il n'existe aucune plateforme permettant de centraliser le financement des associations (il faudrait ainsi consulter les délibérations de tous les conseils municipaux, département et régionaux, puis consulter les 113 000 subventions annuelles de l'État, etc.).

Néanmoins, les données disponibles permettent déjà d'établir trois constats :

- les montants publics orientés vers le monde associatif sont très élevés ;
- les secteurs les plus massivement financés sont précisément ceux où la gauche est la mieux implantée ;
- enfin, les outils de transparence et de contrôle restent insuffisants pour permettre une vision claire des financements publics.

Cette enquête démontre que *Libération* a vu la paille dans l'œil de ses adversaires politiques sans voir la poutre dans celui de sa famille politique.

Libération a vu la paille dans l'œil de ses adversaires politiques sans voir la poutre dans le sien.

Ce dossier aborde en premier lieu le cadre général du financement associatif. Il estime ensuite le volume des aides financières destinées au monde associatif de gauche, qui s'élèverait à 3 milliards pour l'Etat et à près de 10 milliards pour l'ensemble des financements publics. Enfin, il démontre que les dons défiscalisés bénéficient davantage à des associations de gauche dont la notion d'intérêt général est discutable. L'étude propose ensuite d'élargir l'analyse du financement de la gauche au-delà des associations, pour finir par le top 10 des associations de gauche les plus financées par l'argent public et une compilation de subventions à des projets idéologisés dont la légitimité est plus que discutable.

I LA GAUCHE ET LE FINANCEMENT PUBLIC

A) Chiffres clés sur le monde associatif en France

Une association est avant tout une forme juridique régie par la loi du 1er juillet 1901. Le rapport *Revue des dépenses publiques en direction des associations* publié en mai 2025 par l'Inspection générale des finances (IGF) recense 1,27 million d'associations en France et indique que plus de 314 000 d'entre elles sont financées par l'État ou les collectivités territoriales. La somme des dépenses budgétaires de l'État, de ses opérateurs et des collectivités territoriales en direction des associations dépasse 53 milliards d'euros en 2023, ce qui donne immédiatement une idée de l'ampleur du phénomène.

Le même rapport souligne que ces financements publics visent aussi bien à aider les associations qu'à mettre en œuvre des politiques publiques. En d'autres termes, l'association n'est pas seulement un bénéficiaire ; elle devient souvent un opérateur de service public, particulièrement dans les champs du social, de l'insertion, de l'hébergement, ou encore de l'immigration. Les appels d'offres et les délégations de service public viennent donc remplir un peu plus les caisses des associations, tout en assurant une mission que les autorités publiques, pourtant fortes de plus de 5,5 millions de fonctionnaires, ne pourraient pas assurer. Ces dernières années, la commande publique n'a cessé d'augmenter, au point d'augmenter le financement public global des associations.

En 2024, les associations ont bénéficié d'environ 23 milliards d'euros de subventions publiques, dont 9,521 milliards de l'État (10,39 milliards d'euros en 2023), dont 76,7 % du montant concerne des subventions, environ 8 milliards des collectivités territoriales et 8 milliards également des opérateurs de l'État et de la Sécurité sociale. La commande publique, quant à elle, dépasse les 26 milliards d'euros.

Les associations emploient 1,81 million de salariés et représentent 9 % des emplois du secteur privé. Les financements publics représentent environ 45 % de leurs ressources, un chiffre qui monte jusqu'à 70 % dans le domaine social. Or, moins de 15 % des associations emploient au moins un salarié, mais elles concentrent près de 4/5e des ressources totales des associations, ce qui signifie que ce sont de grosses structures.

Outre les appels d'offres, les associations peuvent prétendre à des subventions publiques directes ou indirectes. Ainsi, une association peut cumuler les subventions, lesquelles sont attribuées par plusieurs acteurs publics : l'Union européenne, l'État, la région, le département, la commune, les organismes de Sécurité sociale, les établissements publics à

caractère industriel et commercial et d'autres organismes méconnus du service public. Les subventions elles-mêmes sont diverses, entre l'argent alloué, les locaux mis à disposition gratuitement, le matériel donné et les projets financés. Une association peut même prétendre à ce qu'un fonctionnaire travaille pour son compte.

À cela, il convient d'ajouter le dispositif de défiscalisation, grâce auquel des particuliers peuvent déduire 66 % du montant de leur don dans la limite de 20 % de leurs revenus imposables. Ce dispositif existe également pour les entreprises qui, par leur mécénat, peuvent prétendre à des réductions d'impôts. Les dépenses fiscales liées aux associations représentent plus de 4 milliards d'euros chaque année et permettent ainsi à des multinationales de financer des associations de gauche. C'est pourquoi le fonds AXA pour le Progrès Humain a financé le Festival d'Avignon de près d'un million d'euros en 2025, année où la langue arabe était mise à l'honneur. Ce fonds est éligible à la défiscalisation liée au mécénat d'entreprise (60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires). Les exemples sont nombreux : la fondation BNP Paribas a, pour sa part, financé le Projet Banlieues, dont l'objectif est de « *lutter contre les différentes formes d'exclusion dans les QPV en France* », ou encore le Programme Réfugiés, qui « *favorise l'insertion professionnelle des femmes et hommes réfugiés* », pour des montants qui dépassent les 50 millions d'euros.

Lorsque la subvention dépasse 23 000 euros, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention. En-dessous de ce montant, il n'y a aucun suivi de l'argent public distribué, tandis que si une association ne perçoit pas plus de 153 000 euros de subventions et/ou dons par an, elle n'est pas tenue de publier ses comptes.

Étant donné le nombre de dispositifs de financement public et le nombre de financeurs, il est quasiment impossible de réaliser une étude dont la prétention serait d'atteindre l'exhaustivité. Cette donnée permet de réaliser l'ampleur du phénomène.

B) La gauche dans le tissu associatif et son financement public

En 2021, une enquête de *L'Incorrect* estimait le financement public de la gauche à 7,8 milliards d'euros par an. Près d'un milliard d'euros concernait les « *groupes de pression de gauche* » et les associations militantes, à commencer par la LICRA ou SOS Racisme. 6,8 milliards d'euros concernaient les secteurs pris en otage par la gauche, dont les syndicats, une partie des médias, le cinéma, ainsi que de nombreuses agences d'État, à l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) ou de la Délégation

interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DIL-CRAH).

Dans le monde associatif, la concentration des aides est extrême : 75 % des associations disposent d'un budget annuel inférieur à 10 000 euros et ne représentent que 4 % du budget total du secteur. L'essentiel des subventions publiques revient donc à quelques superstructures. Or, lorsqu'elles sont politisées, ces grandes structures sont, dans l'écrasante majorité des cas, acquises à un logiciel de gauche. En effet, elles promeuvent prioritairement le « vivre ensemble », l'aide aux personnes d'origine étrangère ou aux demandeurs d'asile, et elles défendent des valeurs progressistes (féminisme, LGBT, antiracisme, « tolérance », cosmopolitisme, etc.). Plusieurs secteurs associatifs sont structurellement acquis à cette orientation idéologique qui n'est pas toujours assumé : l'enseignement, la culture (théâtre, cinéma, danse, art contemporain, festivals...), l'humanitaire, le militantisme égalitariste évidemment.

L'action sociale est plus difficilement classable car la gauche n'a pas le monopole du social mais seulement le monopole de l'aide à l'immigration massive. Or, certaines structures, du fait de leur taille, peuvent à la fois proposer de l'aide sociale à l'enfance en même temps que de l'aide aux demandeurs d'asile.

Estimation du poids financier de la gauche dans le tissu associatif à partir des travaux de Viviane Tchernonog (2013)

En s'appuyant sur la répartition sectorielle établie par l'économiste et chercheuse au CNRS Viviane Tchernonog en 2013 (ces ordres de grandeur demeurent globalement les mêmes en 2026), il est possible de construire une estimation raisonnable de la part des financements publics qui bénéficie à des associations de gauche :

- L'action sociale et la santé représentent 50 % des financements publics aux associations ;
- L'éducation et l'insertion, 11 % ;
- La culture, 9 % ;
- L'action humanitaire, 5 %.

En considérant que les associations idéologiquement de gauche ou qui défendent des projets qui abondent en direction de l'établissement d'une société en phase avec les valeurs utopiques, égalitaristes et progressistes de la gauche captent environ la moitié des financements dans les secteurs de l'éducation, de la culture et de l'humanitaire, cela représente déjà 13,5 % du total. Pour l'action sociale et la santé, une hypothèse prudente de 10 % (tenant compte de la part croissante consacrée à l'immigration et aux banlieues : entre 2019 et 2023, la seule politique d'asile et immigration a vu son budget augmenter de

23 %, c'est-à-dire de 256 millions d'euros, pour atteindre 2,3 milliards d'euros) ajoute 5 %. Au total, les associations engagées à gauche absorberaient ainsi environ 18,5 % des financements publics alloués au secteur associatif. Rapporté aux chiffres de 2023 (environ 53 milliards d'euros de financements publics), cela représenterait près de 9,8 milliards d'euros.

ESTIMATION ACTUALISÉE À PARTIR DE L'ANNEXE OFFICIELLE AU PLF 2026

Cette analyse peut être actualisée avec les chiffres officiels les plus récents fournis par l'annexe « jaune » au projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Celle-ci porte exclusivement sur l'effort financier de l'État : en 2024, l'État a versé 9,521 milliards d'euros aux associations (dont 7,301 milliards d'euros de subventions pures). En appliquant la même logique sectorielle que précédemment, les associations engagées à gauche absorberaient ainsi environ 24 % des versements de l'État central, soit près de 2,28 milliards d'euros (sur les 9,5 milliards).

Par ailleurs, concernant le financement des associations par l'État, le PLF 2026 précise que la hausse des dépenses publiques entre 2019 et 2023 est, pour les trois quarts, imputable à cinq politiques publiques : l'hébergement d'urgence, le travail et l'emploi, l'inclusion, l'immigration et l'asile, et l'aide au développement. Des domaines intégralement dominés par la gauche.

Selon nos estimations, le poids du pôle militant et social, qui comprend des secteurs tels que l'immigration, la culture, les droits des minorités, l'éducation dite populaire, l'écologie ou encore la « solidarité », atteint entre 1,2 et 1,5 milliard d'euros pour les seules subventions de l'État. L'intelligence artificielle est moins prudente et estime qu'entre 60 % à 70 % des subventions publiques de l'État sont alloués à des secteurs « où les sensibilités de gauche sont dominantes ».

Dans les deux cas de figure, il s'agit très probablement d'une estimation basse. Il est toutefois impossible de proposer une analyse scientifique et sourcée au vu du nombre d'associations, du nombre de dispositifs de financements et du nombre d'acteurs publics qui contribuent à ces financements. De plus, de nombreuses structures relèvent par ailleurs de plusieurs logiques à la fois, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas toutes ouvertement ni exclusivement de gauche ou au service de projets portés par la gauche. Pour autant, ce cadre a le mérite de donner un ordre d'idée raisonnable concernant le financement public dont bénéficie la gauche.

L'analyse est volontairement sous-estimée et ne prend pas en compte les collectivités territoriales, qui sont également très généreuses pour les secteurs où la gauche prospère. Les conseils départementaux réservent une part très importante à la solidarité et à l'action

sociale et prennent en charge la politique d'aide sociale à l'enfance. Or, les « mineurs non-accompagnés » (MNA) représentent environ un cinquième des « enfants » pris en charge, pour un budget annuel qui dépasse les 11 milliards d'euros. Les MNA, défendus par la gauche, coûtent donc chaque année près de 2,2 milliards d'euros.

Les conseils régionaux, pour leur part, réservent près de 25 % de leurs financements au secteur de la culture et allouent des subventions que le commun des mortels ne peut pas même imaginer. Les régions financent également les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. En 2026, la dotation s'élève à 469 millions d'euros, dont 65 millions pour l'Île-de-France, 58 millions pour la région Grand Est et 58 millions pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

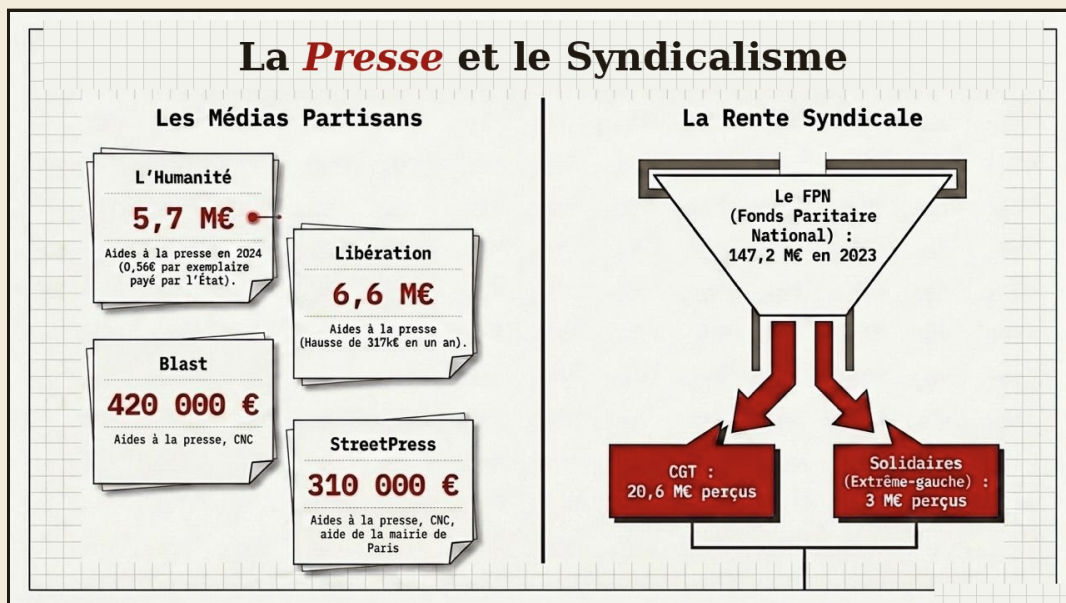
Cette estimation, qui cumule des milliards et des milliards d'euros, ne concerne que la gauche dans le tissu associatif. Au-delà de celui-ci, la gauche bénéficie d'autres financements publics.

C) Au-delà des associations : syndicats, médias, audiovisuel public, think tanks, structures d'État...

Au-delà des associations, plusieurs autres types de structures de gauche bénéficient significativement de subventions ou de financements publics indirects.

LES SYNDICATS

Les grands syndicats français, à l'image de la CGT, FO, CFDT, CFTC, mais aussi UNSA et Solidaires, perçoivent des dizaines de millions d'euros chaque année via le Fonds paritaire national pour le financement du dialogue social (FPN), alimenté par une contribution des employeurs et une subvention de l'État. Son montant atteignait 147,2 millions d'euros en 2023. Cette année-là, uniquement en vertu de ce fonds, la CGT avait perçu 20,6 millions d'euros, tandis que Solidaires, un syndicat ouvertement d'extrême gauche, avait touché trois millions d'euros. De façon plus modeste, les syndicats étudiants qui perçoivent une aide de l'État (via un autre fonds) sont tous de gauche, à l'exception de l'UNI : 1,5 millions d'euros ont été distribués en 2023, sans prendre en compte les avantages en nature.



Au-delà de ces subventions, les cotisations des adhérents peuvent être défiscalisées et de nombreux avantages en nature existent. En effet, bien souvent, les communes d'un certain nombre d'habitants mettent des locaux à disposition des syndicats, gratuitement ou à un prix réduit.

LES MÉDIAS DE GAUCHE

Les aides à la presse sont un canal majeur de financement public des médias de gauche. *L'Humanité* est le journal le plus aidé par l'État : en 2024, il a perçu 5,7 millions d'euros d'aide publique, faisant du journal communiste le titre le plus aidé par exemplaire. Un exemplaire publié par *L'Humanité* coûte ainsi 0,567 euros à l'État.

Les aides de *Libération* ont augmenté de 317 000 euros par rapport à 2023, pour atteindre 6,6 millions d'euros d'aide publique, soit près de la moitié de la somme que ce canard attribue à l'extrême droite au titre de la défiscalisation des dons.

Selon le bilan comptable de *Blast* en 2024, le média d'extrême gauche a perçu diverses subventions émanant du CNC et de l'aide au pluralisme de la presse indépendante, pour un montant total de 420 000 euros. À cela, il convient d'ajouter des avantages en nature. En effet, tout titre de presse en ligne reconnu par la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) ou éligible à l'aide au pluralisme bénéficie du taux super-réduit de TVA sur ses abonnements et ventes au numéro, qui est réduit à 2,1. En l'espace de trois ans (2022-2024), *Blast*, qui a été fondé en 2021, a perçu 1,7 millions d'euros uniquement au titre de l'aide à la presse, et au moins 165 000 euros du CNC sur la même période. La société Citizen Films, affiliée à *Blast*, a quant à elle déjà été subventionnée par la région Grand Est, ce qui constitue une preuve que la gauche est arrosée par de l'argent public à tous les échelons.

StreetPress, le média antifa désormais bien connu, est également abreuvé de financements publics. Selon son rapport d'impact 2024, « le média est soutenu par du mécénat et par des subventions : 310 000 € en 2023 ». L'aide au pluralisme de la presse s'élève à 66 000 euros, tandis que le CNC a financé deux projets en 2023 pour un total de 70 000 euros. Le rapport indique également que *StreetPress* a bénéficié d'aides de l'État pour employer des apprentis. Au niveau local, le média est aidé par la mairie de Paris, avec laquelle il a signé une convention pour occuper des locaux à la Gaîté Lyrique. Cet avantage en nature n'est pas publiquement quantifié. Au-delà, *StreetPress* a indirectement bénéficié d'argent de l'Union européenne, puisqu'il fait partie du réseau Sphera Network, qui regroupe une dizaine de médias et qui a touché jusqu'à 4 millions d'euros depuis 2022. À ce sujet, une question parlementaire déposée en septembre 2024 par le député européen Mathilde Androuët (RN) sur le financement européen de *StreetPress* via le projet Sphera Network n'a toujours pas reçu de réponse de la Commission. Au-delà des aides publiques, *StreetPress* peut compter sur l'Open Society de Gorge Soros pour compléter son budget.

Enfin, la presse quotidienne régionale (PQR) n'est pas en reste. Bien connue pour sa fausse neutralité et ses articles aux relents progressistes et pro-immigration, elle pourrait quasi-entièrement être intégrée au décompte. Les récentes polémiques liées aux banquets du Canon français ont été diligentées à la fois par le service public, mais également par la PQR. Un article du journal *La Montagne*, publié le 9 février 2026, avait été rédigé par une journaliste qui ne cachait pas son antifascisme sur ses réseaux sociaux. Les exemples d'éditoriaux et d'articles qui trahissent les idées de gauche des rédacteurs sont innombrables. Le cumul des aides versées aux principaux titres de ce secteur et à leurs groupes de presse s'élève à environ 53 millions d'euros pour l'année 2024.

Le groupe La Dépêche, dirigé par l'homme de gauche Jean-Michel Baylet, lequel est par ailleurs accusé de viols pédophiles, est l'un des principaux empires de la presse régionale et bénéficie massivement de financements publics. Au niveau national, il a perçu environ 6,4 millions d'euros d'aides à la presse en 2024, dont plus de 2,4 millions d'euros rien que pour *La Dépêche du Midi*. Au niveau local, les collectivités d'Occitanie apportent un soutien supplémentaire très significatif. À Montpellier, *Midi Libre* (propriété du groupe) a capté 3 143 407 € entre 2020 et 2024, soit 1 395 241 € versés par la Ville de Montpellier et 1 748 166 € par la Métropole. Ces montants s'ajoutent aux achats de reportages via la commande publique (200 000 € puis 181 000 € à *ViàOccitanie* en 2025). D'autres villes et communes de la région financent également le groupe : Carcassonne versait 75 560 € par an aux titres du groupe avant que le nouveau maire RN ne supprime ces subventions en 2026 ; Leucate a signé une convention de partenariat officiel avec le Groupe La Dépêche en avril 2024 ; Narbonne entretient un partenariat régulier avec *L'Indépendant*. De nombreuses autres communes d'Occitanie passent des contrats publicitaires ou des achats d'espaces institutionnels classiques avec les titres du groupe, alimentant un peu plus

encore les comptes bancaires du groupe avec de l'argent public, sans compter les avantages fiscaux classiques. Ce maillage de financements publics, à la fois nationaux et locaux, illustre la dépendance structurelle d'une grande partie de la presse régionale de gauche à l'argent du contribuable.

L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Le rapport Alloncle, publié en mai 2026, révèle que le financement de l'audiovisuel public a franchi une étape historique en dépassant officiellement le cap des 4 milliards d'euros au cours de l'année 2024, avant de redescendre à 3,9 milliards en 2026. Pour illustrer ce budget gargantuesque, le rapporteur précise que ces crédits annuels correspondent à 12 fois la subvention totale accordée par l'État aux trains Intercités ou encore à 19 fois le budget de la sécurité civile dédié à la commande de nouveaux avions Canadair. Ce financement, qui repose sur une fraction de la TVA, coûte en moyenne 93 euros par an à chaque foyer fiscal français.

Cette charge financière s'accompagne pourtant de manquements graves aux exigences de neutralité et d'impartialité, témoignant d'une emprise idéologique de la gauche sur le service public. Le rapport cite à titre d'exemple un tract intersyndical de juin 2024 dans lequel des personnels affirment ne pas accepter de rester neutres ni impartiaux face à ce qu'ils nomment une complaisance envers l'extrême droite. Cette absence de neutralité est admise par des figures centrales de l'antenne comme Patrick Cohen ou Samuel Étienne, qui considèrent que la neutralité n'existe pas dans leur métier. Cette orientation politique se traduit par un déséquilibre majeur du temps de parole : sur *France Culture*, l'union de la gauche a bénéficié de 62 % de l'antenne contre seulement 7 % pour la droite nationale lors de la campagne des élections législatives 2022.

Le rapporteur dénonce par ailleurs la plateforme France TV Slash pour ses contenus purement militants. Cette plateforme de France Télévisions, destinée aux jeunes, a relayé en 2020 des cagnottes de soutien au comité « La vérité pour Adama Traoré » et au mouvement Black Lives Matter. Une publication expliquait également « *comment être un allié.e pour Black Lives Matter ?* », dont le but était d'expliquer aux jeunes Français que lorsqu'on est blanc, l'on dispose d'un « *statut de privilégié* ». Entre autres choses, France TV Slash s'est fait remarquer pour sa promotion de la pornographie transsexuelle, la défense du hijab, etc.

Dans le même esprit, le service public a créé en 2022 l'émission de propagande LGBT Drag Race France, dont l'objectif est de normaliser les « drag queen » aux yeux du grand public. Ce concours diffusé sur France 2 coûte désormais plus de 300 000 euros pour un épisode d'une heure, soit une progression de 60 % depuis 2022. Les candidats reçoivent

par ailleurs une enveloppe de 1 000 euros pour se déguiser, tandis que le gagnant repart avec 30 000 euros.

Enfin, l'influence de producteurs privés engagés politiquement est pointée du doigt par le rapport. Le groupe Mediawan capte plus de 110 millions d'euros de fonds publics par an alors que son actionnaire principal, le milliardaire Matthieu Pigasse, revendique publiquement l'utilisation de ses médias pour un combat contre l'« extrême droite ».

LES INSTITUTS DE RECHERCHE

Instituts de recherche, fondations, think tank et autres écoles de formation syndicale complètent également le panorama. Ces différents établissements peuvent bénéficier de conventions publiques, de subventions ou d'avantages en nature. Leur nombre est bien trop élevé pour tenter un recensement exhaustif. Néanmoins, quelques exemples permettent de prendre la mesure de ce secteur, qui bénéficie de subventions de l'État (qui figurent dans le Jaune 2026, comme pour les associations). Plus précisément, ces centres de recherche politique sont financés par le cabinet du Premier ministre, qui dispose d'une enveloppe (plus de 7 millions d'euros en 2024, 6,4 millions d'euros en 2026) pour financer des structures à sa discrétion, sans rendre de compte à personne. Ainsi, en 2025, 47 structures, principalement des instituts, des fondations, des comités et des centres ont bénéficié de ce financement. La liste, similaire chaque année, comprenait notamment en 2025 l'Institut François Mitterrand (280 000 euros), l'institut Pierre Mauroy (22 000 euros), la fondation de l'écologie politique, affiliée aux Écologistes (117 000 euros), la fondation Gabriel Péri, affilié au Parti communiste français (435 000 euros), la fondation Jean Jaurès (1,093 million d'euros), le think tank Terra Nova, affilié au Parti socialiste (200 000 euros), la fondation Robert Schuman (500 000 euros), l'institut Jacques Delors (294 000 euros), mais aussi l'association France Algérie (9 000 euros), le centre Primo Levi (18 000 euros), l'institut kurde de Paris (43 000 euros), « Ensemble contre la peine de mort (36 000 euros), le Groupe d'Information et de soutien aux immigrés (4 000 euros), La Ligue des Droits de l'Homme (31 000 euros), la Fédération Léo Lagrange (4 000 euros)... Ces subventions sont généralement reconduites, et en 2026, la Fondation Gabriel Péri a touché 450 000 euros, Terra Nova 207 000 euros, la fondation de l'Écologie politique 120 000 euros et la fondation Jean Jaurès 40 000 euros.

Il n'y a pas que ce fonds qui finance ce type de structures. L'Institut du Monde Arabe, par exemple, bénéficie d'une subvention du ministère des Affaires étrangères d'environ 12 millions d'euros par an.

Enfin, concernant la recherche, de nombreux chercheurs du CNRS, dont le financement public s'élève à un peu moins de trois milliards d'euros chaque année, sont connus pour diriger des travaux militants. Un laboratoire du CNRS avait par exemple contribué au

lancement de la plateforme « Hello Quitte X » au début de l'année 2025, laquelle visait à simplifier la migration de X, le réseau social d'Elon Musk, vers BlueSky, considéré comme plus à gauche. Si le CNRS ne peut pas rentrer dans le calcul du financement public de la gauche, il convient de garder à l'esprit que ce type de structures finance indirectement des projets de gauche, à une échelle plus ou moins importante. De la même façon, l'univers de l'économie sociale et solidaire, qui est soutenu par l'argent public, regorge de projets de gauche.

LES STRUCTURES D'ÉTAT

L'État n'est pas neutre et certains de ses organismes sont ouvertement ancrés à gauche. Ces structures, qui sont financées par l'État et en sont partie intégrante, participent à la diffusion de diagnostics, de conventions et de campagnes qui s'inscrivent dans une sensibilité politique de gauche. L'État français finance toute une série de structures et d'agences publiques dont le mandat est ouvertement orienté à gauche. Ces organismes institutionnalisent la promotion du « vivre-ensemble », de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations et de l'écologie déracinée.

Parmi les principales :

La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) est largement méconnue. Elle remplit une mission de conseil auprès des pouvoirs publics en matière de droits de l'homme, elle contrôle le respect des engagements internationaux de la France dans ce domaine et sensibilise tout un chacun sur cette thématique. En 2025, cette obscure commission était dotée d'un budget de 1,46 million d'euros.

Le Défenseur des Droits, qui a pour mission de veiller à la garantie des droits fondamentaux, produit régulièrement des rapports très engagés. En 2020, dans un rapport intitulé *Discriminations et origines : l'urgence d'agir*, il parlait de « racisme systémique ». À l'inverse, durant la crise du COVID et les privations de libertés pour les non-vaccinés, le Défenseur des Droits s'est éclipsé. Cette autorité indépendante disposait d'un budget de 31 millions d'euros en 2025, en constante augmentation par rapport à ces dernières années (22,5 millions d'euros en 2018).

La DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) est une officine chargée, comme son nom l'indique, de traquer les personnes qui n'acceptent pas l'évolution du pays, tant au niveau démographique que des mœurs. En 2025, la DILCRAH se gargarisait de distribuer 7,7 millions d'argent public à des « associations engagées ».

— Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), créé par François Hollande en 2013, est chargé de rédiger chaque un rapport sur le « sexisme » en

France, tout en assurant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les « stéréotypes de genre ». En 2022, le HCE avait notamment proposé que le financement public soit conditionné à l'égalité femmes-hommes. En 2026, il insiste sur la « menace masculiniste » et monopolise de précieuses ressources au sein des renseignements pour qu'ils surveillent cette « menace ». Ce Haut conseil coûterait quelques dizaines de milliers d'euros par an, mais les informations concernant son financement sont difficilement accessibles. Le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » du budget du ministère délégué à l'Égalité, mobilise pour sa part 95,6 millions d'euros en 2026, un budget pour lequel LFI avait déposé un amendement le 6 janvier 2026 afin de le porter à au moins 200 millions d'euros.

Le Haut Conseil pour le climat (HCC), qui oriente les politiques publiques selon une lecture très progressiste de l'urgence climatique, est financé à hauteur de 1,6 million d'euros.

L'ADEME, l'Agence de la transition écologique, gère un budget d'environ trois milliards d'euros dédiés à des projets liés à la « transition écologique ». Cette agence contribue notamment à l'implantation d'éoliennes dans tout le territoire français. En 2026, son budget de fonctionnement s'élevait à 136 millions d'euros.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pilote notamment la Politique de la Ville, qui bénéficie aux quartiers dits « prioritaires », dans une optique d'intégration et de « vivre-ensemble ». Ce programme a été doté de 651,7 millions d'euros en 2026, mais le financement de la Politique de la Ville ne se cantonne pas à ce programme. Ainsi, entre 2010 et 2023, la Fondation IFRAP a recensé 117 milliards d'euros de dépenses, en cumulant les crédits budgétaires de tous les ministères, les dépenses fiscales, les fonds européens, les investissements, etc. En décembre 2020, la Cour des comptes avait déjà acté l'échec de la Politique de la Ville et estimait à 10 milliards d'euros les dépenses annuelles de l'État pour les banlieues. L'ANCT, pour sa part, est doté d'un budget de fonctionnement d'environ 63 millions d'euros.

Ces structures, rattachées directement au Premier ministre ou à des ministères régaliens, disposent de budgets conséquents et d'une légitimité institutionnelle qui leur permettent d'influer durablement sur les politiques publiques. Elles illustrent la captation idéologique d'une partie de l'appareil d'État par une vision progressiste, antiraciste et « écologiste ». En somme, par la gauche.

LE CINÉMA ET LE CNC

Le cinéma français, ainsi que tout ce qui gravite autour (séries télévisées, web-séries, contenus YouTube et création numérique), est largement dominé par une sensibilité de gauche. Il suffit de voir la teneur des discours prononcés lors des diverses cérémonies de

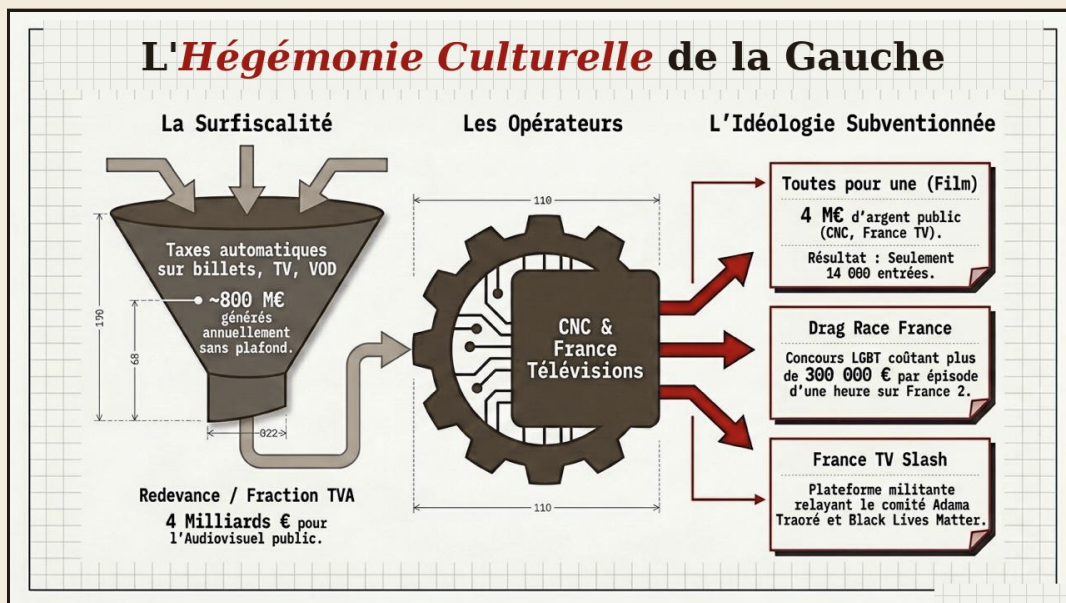
remise de prix (Les César, Les Molières...). Or, ce secteur profite d'un financement public massif.

Le principal outil de ce soutien est le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui distribue chaque année près de 800 millions d'aides directes à la production, à la distribution et au développement. Le CNC est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture, mais il ne reçoit aucune dotation budgétaire classique de l'État. Son financement repose presque exclusivement sur un système de taxes affectées : des taxes obligatoires prélevées sur le secteur lui-même (cinéma, télévision, vidéo à la demande) et reversées directement au CNC.

En 2025, l'ensemble des taxes qui profitent au CNC (sur les billets de cinéma, sur les services de télévision, sur la vidéo à la demande) ont rapporté près de 800 millions d'euros. Ces revenus constituent des subventions indirectes car, comme pour la défiscalisation des dons aux associations, c'est un manque à gagner pour les finances publiques. Par ailleurs, ces taxes automatiques ne sont pas plafonnées. L'IGF critique cette « surfiscalité » qui fait du CNC un organisme particulièrement bien doté et a proposé dans un rapport de juillet 2025 que les taxes soient plafonnées à 690 millions d'euros.

Une partie de l'argent du CNC est redistribuée en aides sélectives : des commissions, dont les membres sont très majoritairement de gauche, allouent des subventions à des projets, pour plus de 350 millions d'euros. C'est ainsi que le film féministe woke *Toutes pour une* a bénéficié d'une aide sélective du CNC de 850 000 euros, ainsi que d'un financement de France TV de 2,6 millions d'euros et d'une subvention de la région Île-de-France de 550 000 euros. Quatre millions d'euros d'aides publiques au total, sans compter les aides indirectes (crédits d'impôts), sur un budget total de 10,6 millions d'euros. Le film n'a pourtant réalisé que 14 000 entrées dans les salles. L'actrice Sabrina Ouazani avait même remercié les Français en leur crachant dessus : « *Moi Sabrina, enfant d'immigrés, d'origine algérienne, française que vous le vouliez ou non, banlieusarde, de confession musulmane, j'interprète Athos d'Alexandre Dumas... Et je vous emmerde !* »

Au CNC, une commission des aides intitulée « images de la diversité » finance des œuvres purement cosmopolites. Son président est Rachid Hani, qui est né en Algérie ; sa vice-présidente est France Zobda, une Martiniquaise particulièrement intéressée par les questions identitaires. Cette commission dispose d'une enveloppe d'environ deux millions d'euros par an.



Selon un rapport de l'IGF de juillet 2025, en 2023, le cinéma représentait 1,2 milliard d'euros d'argent public, toute aide comprise (CNC, crédits d'impôts, aides régionales...). Or, tous les films français financés par de l'argent de l'argent public ne sont pas de gauche, mais tous les films politisés financés par de l'argent public sont de gauche. Le CNC distribue également des aides automatiques : plus un film ou une série marche bien au box-office ou en audience, plus le producteur ou le diffuseur obtient d'aides pour ses projets suivants.

Tous les films politisés financés par de l'argent public sont de gauche.

CINÉMA & CNC

Au-delà du cinéma, le CNC finance la création de séries, de jeux vidéo et la création numérique. Cette dernière bénéficie notamment du dispositif CNC Talent, qui finance des vidéos destinées aux réseaux sociaux et à YouTube à hauteur de trois millions d'euros pour l'année 2026. Néanmoins, cette commission a été suspendue à la suite du scandale provoqué par Ultia, une streameuse qui était membre de la commission et qui avait déclaré en direct qu'elle aiderait ses amis et qu'elle s'opposerait à tout projet qu'elle assimilerait à l'extrême droite. Cette commission a largement profité à des personnalités et médias de gauche, dont *Blast*, *StreetPress* ou encore la ZawaProd.

En définitive, le cinéma constitue un secteur où l'argent public sert massivement à promouvoir une vision idéologique de gauche, au détriment de la diversité culturelle réelle. Le reste du milieu culturel, les festivals ou les lieux alternatifs ne sont pas évoqués ici car

ils rentrent largement dans le champ associatif et sont largement financés par les collectivités territoriales.

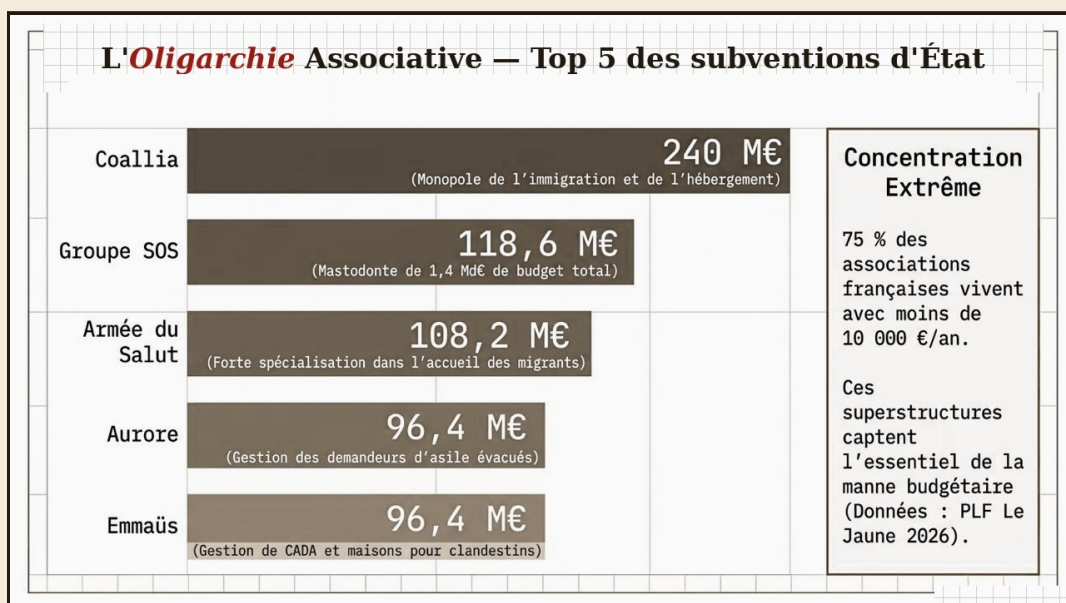
CONCLUSION

Au-delà des associations, une part importante du financement public de la gauche transite par des syndicats, des médias, des agences étatiques, etc. Les financements publics ne bénéficient pas seulement à des organismes ; ils abreuvent tout un environnement idéologique au sein duquel les sensibilités de gauche disposent d'une visibilité, d'une légitimité, d'une autorité.

D'autres programmes de financements publics pourraient être évoqués, à l'instar du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui subventionne 750 radios associatives à hauteur de 40 % de leurs ressources en moyenne. Le montant total des subventions attribuées au titre de 2024 s'élève à 38 millions d'euros. De nombreuses radios orientées à gauche profitent de ce fonds, à l'image de Radio Libertaire qui, malgré ses tendances anarchistes, perçoit une subvention annuelle (35 000 euros en 2024).

Tout un tas d'aides sélectives, trop nombreuses pour être énumérées, trop obscures pour être pleinement connues, sont in fine dédiées à des initiatives, tantôt « éducatives », tantôt « culturelles », ainsi que des actions en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'« écologie ». Finalement, ou bien ces fonds publics irriguent directement la gauche, ou bien ils profitent à des projets promus et voulus par la gauche. Cela représente des milliards et des milliards d'euros.

II TOP 10 DES ASSOCIATIONS DE GAUCHE LES PLUS SUBVENTIONNÉES PAR L'ARGENT PUBLIC



Estimation globale des cinq premières associations subventionnées par l'État (source : PLF 2026, annexe « le Jaune » — exercice 2024).

UN TOP 10 DES ASSOCIATIONS DE GAUCHE LES PLUS FINANCÉES PAR L'ARGENT PUBLIC EST malheureusement impossible à réaliser. En effet, comme le lecteur le sait désormais, les subventions sont éclatées dans des fichiers qui sont aussi nombreux qu'il existe de collectivités territoriales, agences et autres programmes qui financent les associations. Il est cependant possible d'établir un top 10 en partant des subventions attribuées par l'État, lesquelles sont compilées dans le Jaune 2026 (et correspondent à l'année 2024). Là encore, cependant, le citoyen qui consulte le fichier rencontre de nombreuses difficultés. En effet, les associations ne sont pas irriguées d'une seule et généreuse subvention, mais d'une multitude. Cela correspond souvent aux antennes locales, qui touchent chacune leur part, ou à des projets bien définis. Dès lors, certaines associations cumulent plus d'une centaine de subventions de l'État ! Bien que ces subventions soient mentionnées dans le document, elles sont noyées dans les 114 779 lignes que contient le fichier. Enfin, s'il est possible de procéder au relevé de chaque subvention par recherche, cette méthode est partiellement invalidée par les erreurs humaines qui se sont glissées dans le fichier. Certains noms

D'ASSOCIATIONS ONT PARFOIS ÉTÉ MAL RENSEIGNÉS ET CELA LIMITE DONC LE CARACTÈRE scientifique d'une recherche par nom dans le document.

Les chiffres intègrent les subventions à proprement parler ainsi que les prestations de service. L'étude intègre tout ce que perçoit une association de la part de l'État, quelle que soit la nature de l'aide.

10 APCARS

Ce top 10 s'ouvre avec l'APCARS (Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale). En 2024, l'État lui a attribué 38,2 millions d'euros. Partenaire historique du ministère de la Justice, l'APCARS promeut la « justice restaurative » au bénéfice des personnes sortant de prison ou placées sous contrôle judiciaire. Elle propose notamment des stages de sensibilisation aux dangers des stupéfiants, des stages de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales, ainsi que des stages de « lutte contre l'achat d'actes sexuels ». Au-delà des stages, l'association prend directement en charge les individus fraîchement libérés de prison : elle leur réserve un logement dès leur sortie, distribue des tickets-restaurant et les accompagne dans leurs démarches d'insertion professionnelle ou de demande du RSA.

L'APCARS est également financée par les conseils régionaux d'Île-de-France et de PACA, des conseils départementaux dont celui des Bouches-du-Rhône et des municipalités, dont Paris et Marseille.

9 Entraide Pierre Valdo

Avec 47,4 millions d'euros de subventions allouées par l'État en 2024, l'Entraide Pierre Valdo sécurise aisément la neuvième place du classement. L'association, dont le slogan est « *l'accueil est une force* », ne se distingue pas par son originalité. Elle a pour principale activité la prise en charge des demandeurs d'asile et revendique des valeurs de « *solidarité, de fraternité, de respect mutuel* ». La page d'accueil du site internet de l'Entraide Pierre Valdo illustre « l'insertion et l'urgence » avec une femme voilée, tandis que « l'intégration et l'asile » sont illustrées par un Africain qui est pris en charge par sa conseillère toute souriante. Enfin, « l'enfance et la jeunesse » sont représentées par un cliché où plusieurs africains adultes s'appliquent à des tâches d'Arts plastiques, sous l'œil amusé de l'animatrice.

En 2023, la ville de Lyon a versé une subvention de 57 775 euros à cette association, qui est donc également soutenue par les collectivités territoriales.

8 Equalis

Avec 58,1 millions d'aides de l'État en 2024, Equalis, une autre association immigrationniste, se hisse au huitième rang du classement. La structure, qui se réclame de l'humanisme, de la solidarité, du respect, de la laïcité et de la bienveillance, s'est fait connaître grâce à ses dirigeants qui, entre 2019 et 2021, ont profité de l'argent public pour remplir leurs poches. Ainsi, Arthur Anane, l'ancien directeur de l'association entre 2019 et 2021, a été condamné à trois ans de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour détournement de fonds publics en septembre 2025. Cet individu d'origine ivoirienne était rémunéré à hauteur de 15 000 euros par mois et jouissait de privilèges exorbitants : il disposait d'une Audi Q7 de fonction, ses repas étaient payés, son logement était fourni. Au total, le détournement est estimé à environ 600 000 euros. Arthur Anane avait été décoré de la Légion d'honneur en 2016.

Malgré ce scandale et un déficit de près de 4,8 millions d'euros en 2023, Equalis perçoit toujours de l'argent public. Son budget (environ 85 millions d'euros) est financé à près de 90 % par des subventions publiques, donc pas uniquement par l'État.

7 Secours catholique/Cité Caritas

Le Secours catholique et son extension, Cité Caritas, ont perçu plus de 65 millions d'euros de l'État en 2025. Si l'action du Secours catholique ne se focalise pas uniquement sur l'immigration, Cité Caritas dispose de deux Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) et prend en charge des « mineurs non accompagnés ». De plus, en 2022, le Secours catholique s'est ouvertement opposé à la victoire de Marine Le Pen lors du second tour de l'élection présidentielle, en affirmant que « *Pour nous, le Rassemblement national c'est non !* ». Dans ce texte, le Secours catholique s'inscrit plus que jamais à gauche : « *Les personnes engagées au Secours Catholique et celles qu'il accueille et accompagne sont diverses, dans leurs origines, leurs parcours, leurs convictions religieuses ou politiques. Cette diversité est une richesse à préserver. [...] Il n'est pas envisageable de choisir pour notre avenir un projet de société xénophobe, fondé sur le repli sur soi, la division de la société et l'atteinte aux droits humains. En conscience, nous ne pouvons qu'appeler à voter contre cette option mortifère.* »

Le Secours catholique est également financé par d'autres collectivités territoriales.

6

France Terre d'Asile

Avec plus de 76 millions d'euros de financements de l'État, France terre d'asile et ses 1 500 salariés occupent la sixième place du classement. La présidente de l'association est Najat Vallaud-Belkacem. Concrètement, France terre d'asile agit comme les autres structures pour aider les demandeurs d'asile, mais elle se distingue par son militantisme et son lobbying en faveur du droit d'asile. En somme, France terre d'asile agit de façon à augmenter l'immigration en France. À l'occasion des élections municipales 2026, l'association a publié une brochure intitulée *10 recommandations pour l'accueil des personnes exilées* (en partenariat avec d'autres associations, dont... le Secours catholique). Ce document exige que les « réfugiés » disposent d'un logement ; qu'ils perçoivent les aides sociales ; que les documents administratifs soient traduits dans leur langue ; qu'ils accèdent à des permanences juridiques et sociales ; que tout leur soit facilité afin qu'ils trouvent un emploi ; qu'ils aient des tarifs avantageux pour utiliser les transports en commun ; qu'ils puissent obtenir des aides pour passer le permis de conduire ; que les agents municipaux soient formés à l'accueil des « exilés » ; que la population locale soit sensibilisée « *aux questions de l'accueil des personnes exilées* », tout comme dans les écoles ; « *promouvoir une vision positive de l'accueil* » et lutter contre les « *discours de rejet* »...

France terre d'asile a pu publier ce petit ouvrage de propagande grâce à de l'argent public, qui provient aussi bien de l'État que de l'UE mais aussi de « *nombreux Conseils départementaux (Calvados, Manche, Hautes-Alpes, Hauts-de-Seine, Loire-Atlantique, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Somme, Pas-de-Calais, Val-de-Marne, etc.) ainsi que des collectivités locales comme la Ville de Paris et de très nombreuses mairies* » (rapport d'activité 2024). Depuis 2020, la seule mairie de Paris a versé plus de 5 millions d'euros à France Terre d'Asile.

5 Emmaüs

Tout le monde connaît Emmaüs, ses magasins et sa capacité à donner une seconde chance à des marginaux. En revanche, les Français connaissent moins les activités d'Emmaüs en faveur de l'immigration. En effet, l'association assure la gestion de CADA et dispose de maisons de solidarité pour les déboutés du droit d'asile, c'est-à-dire les clandestins. Les Français connaissent encore moins l'engagement d'Emmaüs contre l'extrême droite. En juin 2024, Emmaüs a relayé avec d'autres associations et syndicats de gauche (Ligue des droits de l'homme, CGT, Greenpeace, Mrap, SOS Racisme, Syndicat de la Magistrature...) un communiqué intitulé « *Ensemble, contre l'extrême droite* », appelant à faire barrage au RN lors des élections législatives. Le texte affirmait notamment : « *Dans la société que*

nous voulons, la liberté, l'égalité, la démocratie, la solidarité et l'Etat de droit ne sont pas des mots vides de sens mais les principes mêmes qui organisent notre vie commune, notre avenir commun. Sur ces bases, face aux tenants de la haine, du racisme, de l'antisémitisme, du sexisme, de la LGBTQI+phobie, de la régression sociale, et de la destruction du vivant : des alternatives de rupture sont nécessaires. »

Avec ses 96,4 millions d'euros provenant de l'État, Emmaüs se place dans le top 5. L'association touche également beaucoup de subventions de la part des collectivités territoriales (près de 10 millions d'euros supplémentaires en 2024).

4 Association Aurore

L'association Aurore n'est pas connue du grand public. Pourtant, avec 96,43 millions d'euros perçus par l'État, elle vient se loger à la quatrième place du classement. Une nouvelle fois, Aurore s'occupe de l'accueil des « réfugiés » et des demandeurs d'asile, au-delà de thématiques plus ou moins concrètes telles que « urgence et hébergement », « addictions et réduction des risques » ou encore « logement accompagné. » Depuis 2015, cette association prend notamment en charge les demandeurs d'asile qui sont évacués de camps de fortune situés en Île-de-France vers la province (Ouest de la France et Champagne-Ardenne), afin de leur fournir hygiène, repas, hébergement et accompagnement social. Les « mineurs non accompagnés » bénéficient également de ce dispositif.

C'est l'association Aurore qui gère le CADA de Saint-Brévin (Loire-Atlantique), celui-là même qui avait cristallisé de vives tensions entre pro et anti-immigration. Plus de 110 demandeurs d'asile logent dans ce centre, situé près d'une école élémentaire.

Depuis 2020, cette association a également été financée par les collectivités territoriales. La seule mairie de Paris lui a attribué pas moins de 29 millions d'euros de subventions sur la période. Le fait qu'Éric Pliez, qui a dirigé Aurore entre 2001 et 2020 et qui était 7e sur la liste d'Emmanuel Grégoire lors des élections municipales, a peut-être pesé favorablement dans la balance.

3 La Fondation de l'Armée du Salut

Avec 108,2 millions d'euros alloués par l'État en 2024, l'Armée du Salut sécurise le top 3 et s'affirme comme une structure incontournable. L'Armée du Salut, qui revendique être inspirée par l'Évangile, est évidemment spécialisée dans le soutien à l'immigration : *« L'Armée du Salut agit en faveur des migrants, exilés, et demandeurs d'asile, en leur apportant un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. Nous proposons un accueil immédiat pour assurer leur sécurité et leur bien-être physique et psycholo-*

gique. Des équipes pluriprofessionnelles accompagnent migrants et exilés dans leur santé, de leur parcours scolaire et/ou professionnel, dans le développement de l'autonomie (gestion d'un budget, d'un appartement, des repas, etc.) et dans l'ensemble des démarches administratives et travail à favoriser leur intégration sur le territoire français. »

L'association, forte de plus de 3 000 salariés, assume également sa volonté de « sensibiliser la société à la réalité des migrations et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle ».

L'Armée du Salut peut également compter sur de nombreux départements et de nombreuses communes pour compléter son budget.

2 Le Groupe SOS

Au deuxième rang du classement se hisse le Groupe SOS. Cette structure est un véritable mastodonte qui, s'appuyant sur ses succursales SOS Solidarités ou encore SOS Santé, traite aussi bien de la santé menstruelle que des demandeurs d'asile, des drogués ou des délinquants et criminels. Le Groupe SOS se définit comme « leader de l'entrepreneuriat social en Europe » et regroupe plus de 1 000 établissements.

C'est ainsi que l'État justifie de lui verser 118,6 millions d'euros. En juin 2024, le Groupe SOS a pris ouvertement position « pour une société solidaire et ouverte, contre les conservatismes et le repli ». Le texte, hostile au RN sans jamais le nommer, affirmait notamment que « Nous nous engageons chaque jour en faveur de politiques qui favorisent l'égalité, la diversité, la justice sociale et l'émancipation de chacun et chacune sur tous les territoires français, qu'ils soient ruraux, périurbains ou ultra-marins. Les discours populistes et xénophobes de certain.e.s responsables politiques contredisent tout ce pour quoi nous nous battons chaque jour. Leur vision de la société est incompatible avec notre engagement pour la cohésion sociale. La suppression des aides pour les personnes en situation d'exil, des financements pour les associations LGBT+ et d'aide aux migrant.e.s, la priorité nationale pour l'accès à la santé... sont autant de propositions qui n'ont jamais prouvé leur efficacité. Ces propositions vont à l'encontre des enseignements tirés de notre expertise de terrain. »

Le groupe SOS, qui encadre plus de 22 000 salariés, craint visiblement de perdre ses financements publics, dont il est abreuvé à toutes les échelles. Entre 2018 et 2020, le département de la Moselle a alloué plus d'un million d'euros à la structure pour créer un simple site internet dédié aux seniors isolés.

En 2022, le budget total du Groupe SOS s'établissait à 1,4 milliard d'euros. Il était composé à 23 % de subventions de collectivités territoriales et à 41 % d'argent provenant

des caisses d'assurance-maladie. Cela correspond donc à 896 millions d'argent public, même s'il ne s'agit pas uniquement de subventions strictes.

1 Coallia

Coallia (ex-AFTAM : Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches), occupe la première marche du podium. L'association immigrationniste a reçu plus de 240 millions d'euros de l'État en 2024. Une subvention divisée en 180 lignes dans le Jaune 2026, ce qui rend difficile son recensement. Par ailleurs, l'association avoue sur son site internet que « *Pour l'essentiel de ses ressources, Coallia est financée par des deniers publics : dans les territoires, sur le plan national et au niveau européen, pouvoirs publics, collectivités et institutions* ». Là encore, la transparence est inexistante car il n'existe aucun document permettant de regrouper la totalité des subventions publiques perçues par Coallia.

L'association prospère grâce au business de l'immigration et sa situation de monopole lui garantit ses rentes. Le rapport de la Cour des comptes de février 2025 intitulé *Les missions, le financement et le contrôle par l'État des associations intervenant au titre de la politique d'immigration et d'intégration* explique que les associations « *exercent un rôle prépondérant en matière de premier accueil, d'hébergement, mais aussi d'accompagnement social des demandeurs d'asile puis des réfugiés. En 2023, elles représentaient ainsi 73 % des gestionnaires de structures d'hébergement et 100 % des opérateurs de structures de premier accueil des demandeurs d'asile. Elles sont mobilisées dans une moindre mesure pour mener les actions d'intégration (formation civiques et linguistiques), mais sont néanmoins bénéficiaires de 57,8 % des crédits des marchés du contrat d'intégration républicaine.* » Une telle situation permet à Coallia de s'assurer des millions d'euros d'argent public chaque année, d'autant plus qu'entre 2019 et 2023, concernant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile « *pour l'ensemble de ces prestations, les financements octroyés aux associations ont augmenté de plus de 52 %, en passant de 716 M€ en 2019 à près de 1,1 Md€ en 2023.* »

Coallia incarne donc une machine de guerre qui n'économise pas les munitions payées par le contribuable. Abreuvée d'une manne financière abondante, l'association a récemment baigné dans les scandales financiers. Ainsi, en 2022, la direction de l'association, composé d'individus proches de Jean-Louis Borloo, se versait des salaires mirobolants : 257 000 €/an pour le directeur Arnaud Richard, 160 000 € pour le directeur régional d'Île-de-France ou encore 130 000 € pour son adjointe. Au début de l'année 2025, la femme de l'ex-directeur territorial de l'association a été interpellée alors que son mari est accusé d'avoir détourné 12 millions d'euros. Elle aurait profité d'une partie de l'argent pour passer de

beaux jours en Mauritanie. Plus encore, Nordine Djebarat, directeur de l'Activité chez Coallia, a été accusé de harcèlement moral et de sexisme par une employée.

Une machine de guerre qui n'économise pas les munitions payées par le contribuable.

À PROPOS DE COALLIA

Coallia, qui emploie près de 5 000 personnes, a logiquement été épinglée par la Cour des comptes, sans que cela ne remette en cause son financement public. Celui n'a cessé d'augmenter au fil des années : en 2011, il s'élevait à 40 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros étaient alloués par le département du Val-de-Marne. En 2016, le financement public de Coallia dépassait les 76 millions d'euros.

Les mêmes associations qui captent l'essentiel des subventions de l'État récupèrent également une grande part des subsides alloués par les collectivités territoriales. La Direction des Solidarités de la Ville de Paris, qui a alloué près de quatre millions d'euros en 2025, a reproduit le top 10 qui s'est dessiné à l'échelle de l'État. En effet, la capitale a financé les associations suivantes : 1,320 million d'euros pour l'Armée du Salut, 968 000 euros pour Alteralia (qui était proche du top 10), 440 000 euros pour l'association Aurore, 370 000 euros pour Coallia, 340 000 euros pour Emmaüs, 155 000 euros pour Cité Caritas (c'est à dire le Secours catholique)... Ces associations n'occupent plus les mêmes places au classement, mais elles demeurent dans le top 10. Cette logique, presque sans fin, s'applique à de très nombreuses collectivités territoriales françaises : communes, conseils départementaux, conseils régionaux. Il convient donc de garder à l'esprit que le financement public des associations présentes dans le top 10 est bien plus massif que ce qui est décrit.

MENTIONS HONORABLES

Un top 10 est trop réducteur pour un tel sujet. Il convient d'attribuer une mention spéciale pour l'Union nationale des CARPA (615 millions d'euros de subventions de l'État), qui finance notamment l'aide juridictionnelle des clandestins. La Croix Rouge, qui n'a pas été intégrée au classement pour laisser la place à des structures moins connues, a touché 189,4 millions de l'État en 2024.

France Horizon, qui collabore beaucoup avec les mairies et les CAF, a touché 66,3 millions d'euros de l'État et, comme ses associations sœurs, elle s'occupe notamment des demandeurs d'asile.

Le Centre d'action sociale protestant, également très engagé en faveur des demandeurs d'asile, a touché 65,3 millions d'euros ; Forum réfugiés, qui échoue aux portes du top 10, a perçu 37,8 millions d'euros ; la très idéologisée Ligue de l'Enseignement n'était pas loin du top 10 également, avec plus de 35 millions alloués par l'État en 2024 ; la Cimade, une association immigrationniste très militante et offensive, se retrouve assez loin du top 10 avec ses 11,1 millions de subventions de l'État, mais elle surpasse les financements de la droite évoqués par *Libération* à elle seule.

Enfin, Le Refuge est la première association LGBT financée par l'État avec 3,7 millions d'euros. Cette association est intégrée au Groupe SOS, avec lequel elle a racheté le magazine LGBT *Têtu* en avril 2024.

Pour comprendre l'ampleur de la gauche dans le tissu associatif et son financement, il suffit de consulter les 1 500 associations signataires d'une tribune contre l'extrême droite publiée en juin 2024, intitulée « *L'extrême droite, une menace pour l'action associative et citoyenne* ».

III DES SUBVENTIONS NOMBREUSES, PEU CONTRÔLÉES

DES SUBVENTIONS QUI MANQUENT DE TRANSPARENCE ET QUI NE SONT PAS TOUJOURS LÉGALES

Les collectivités territoriales disposent de la capacité à développer leur propre politique de financement et d'arrêter les conditions auxquelles elles subordonnent l'attribution de leurs subventions, dès lors que celles-ci répondent à une exigence d'intérêt local. En vertu d'un critère qui fait la part belle à la libre interprétation, des élus se permettent certaines largesses qui sont parfois retoquées devant le juge. Le cas de l'association immigrationniste SOS Méditerranée le démontre.

DES SUBVENTIONS ILLÉGALES ?

En 2023, la Ville de Lyon, dirigée par l'écologiste Grégory Doucet, a versé une subvention de 12 000 euros à SOS Méditerranée. En avril 2026, à la suite d'un recours déposé par le parti Reconquête!, le tribunal administratif a finalement annulé la subvention, considérant non pas que celle-ci ne relève pas de l'intérêt local, mais que la délibération octroyant la subvention ne contient aucun mécanisme de contrôle des fonds pour s'assurer que la subvention est utilisée uniquement pour assurer une « *action internationale à caractère humanitaire de sauvetage en mer* ». Quoiqu'il en soit, cela démontre que de nombreuses subventions sont finalement octroyées illégalement par les collectivités territoriales et que, faute de contrôles et de structures qui saisissent la justice, elles passent généralement entre les mailles du filet.

En pleine campagne des dernières élections municipales, un rapport du think tank Generation Libre pointait la gestion des subventions dans plusieurs grandes villes françaises. À Lyon, selon ces derniers, l'exécutif mené par Grégory Doucet aurait versé près de 110 millions d'euros aux associations pour la seule année 2024, soit environ 212 euros par habitant. Combien d'autres subventions illégales se cachent dans cette immense enveloppe dilapidée au gré des volontés des élus ? À l'échelle nationale, les millions deviennent des milliards. Pour le seul cas de SOS Méditerranée, en 2020, l'association a perçu 20 subventions de différentes collectivités territoriales, pour un montant de plus de 775 000 euros. En 2024, 122 collectivités territoriales ont financé SOS Méditerranée à hauteur de 1,33 million d'euros, ce qui représente 9 % de son budget.

La subvention de 10 000 euros versée en 2020 par Saint-Nazaire a été annulée par le Conseil d'État au début de l'année 2026, grâce à Gauthier Bouchet, le délégué départe-

mental du RN en Loire-Atlantique, qui avait attaqué la décision devant le tribunal administratif. Cependant, si les juges, comme pour la subvention lyonnaise, ont estimé qu'aucun mécanisme ne permettait de contrôler l'utilisation des fonds liés à la subvention, ils n'ont pas demandé à ce que les 10 000 euros soient remboursés. Le maire socialiste de Saint-Nazaire a par ailleurs déclaré qu'il continuerait de subventionner SOS Méditerranée, simplement en précisant l'objet de la subvention et l'encadrant davantage (en 2024, Saint-Nazaire avait augmenté sa subvention à 12 000 euros, tandis qu'elle devrait désormais être portée à 14 000 euros).

LES JUGES AU SECOURS DU FINANCEMENT PUBLIC DE LA GAUCHE

Saisir la justice permet de parasiter le financement de la gauche par l'argent public et d'obtenir quelques victoires. Néanmoins, il serait bien inconscient de compter sur la justice pour faire respecter la loi. Grégory Doucet l'a bien compris. L'édile a décidé de faire appel de l'annulation de sa subvention et compte bien porter l'affaire jusqu'au Conseil d'État, qu'il a identifié comme un solide allié dans sa bataille pour subventionner SOS Méditerranée. En effet, la Cour suprême de l'ordre administratif a déjà porté secours à l'association immigrationniste à de nombreuses reprises.

Un arrêt du Conseil du 13 mai 2024 maintient la possibilité pour une commune de soutenir l'action humanitaire de SOS Méditerranée dès lors que la subvention sert précisément à soutenir une action humanitaire internationale. Le financement d'une action humanitaire internationale, fidèle aux engagements internationaux de la France, permet aux collectivités territoriales de s'extraire de l'obligation de répondre à un intérêt public local. Une fois cet intérêt public local balayé, des associations telles que SOS Méditerranée peuvent donc être subventionnées, dès lors que la délibération est correctement rédigée. Le Conseil d'État, considérant que l'importation d'individus du littoral africain jusqu'aux ports français et européens ne relèvent non d'une action de nature politique mais bien d'une action internationale à caractère humanitaire, avait donc, via cet arrêt, validé les subventions en faveur de SOS Méditerranée de la Ville de Paris (100 000 euros), du département de l'Hérault (20 000 euros) et de la Ville de Montpellier (15 000 euros). Grégory Doucet aspire donc à s'appuyer sur cette jurisprudence afin de faire valider sa subvention par le Conseil d'État.

En somme, il est donc tout à fait possible de balayer la notion d'intérêt local. Dès lors, l'action en justice devient caduque, en dehors des fois où, par amateurisme, les exécutifs locaux ne rédigent pas correctement leurs délibérations. Les juges, de cette manière, protègent le financement public de la gauche.

DES SUBVENTIONS PUBLIQUES QUI MANQUENT CRUELLEMENT DE TRANSPARENCE

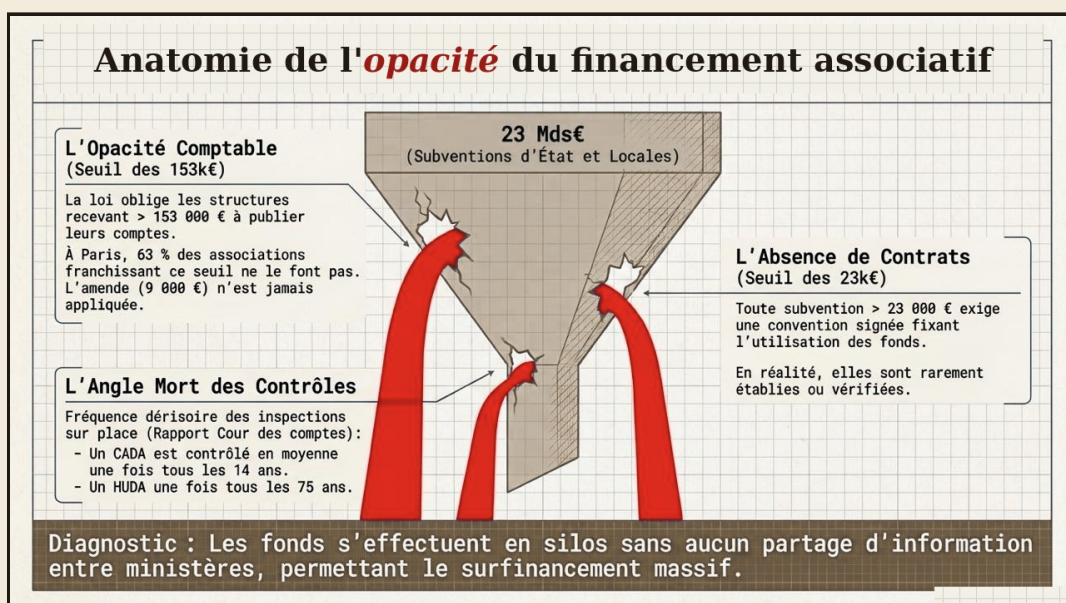
Les subventions publiques représentent près de 23 milliards d'euros par an et profitent largement à la gauche. Pourtant, elles sont très peu contrôlées.

Le premier problème est la dispersion. Entre les annexes budgétaires, les données ouvertes de l'État, les jeux de données régionaux, les tableaux municipaux, les comptes publiés au Journal officiel, les conventions et les rapports annuels, l'information existe souvent, mais elle est éclatée. Cette dispersion complique fortement l'identification d'un bénéficiaire donné, surtout lorsqu'il perçoit plusieurs flux de financeurs différents. Les rapports d'activité des associations sont rarement précis et se contentent de retranscrire le total des subventions perçues, sans énumérer les collectivités qui ont octroyé une aide.

Ensuite, si des dispositifs permettant de contrôler les subventions existent, ils sont peu appliqués dans les faits. Alors qu'une association dont le budget dépasse 153 000 euros doit normalement publier ses comptes, un audit réalisé en 2020 a révélé qu'à Paris, 63 % des associations qui touchaient plus de 153 000 euros de subventions publiques ne déposaient pas leurs comptes, ce qui correspond à 97 associations sur 154. De même, au-delà de 23 000 euros de subventions publiques, une convention doit être signée entre la collectivité donatrice et l'association receveuse. Or, les conventions ne sont pas toujours établies, tandis que le respect de la convention, lorsqu'elle est établie, est rarement vérifié dans les faits. Ainsi, de nombreuses associations qui perçoivent de gros montants ne respectent pas la loi mais ne sont pas inquiétées. Pourtant, une loi votée en 2021 prévoit qu'en cas de défaut de publication des comptes, les dirigeants de l'association défaillante risquent jusqu'à 9 000 euros d'amende, tandis que le préfet a la possibilité de saisir le juge pour les enjoindre sous astreinte de publier leurs comptes. Cette loi s'applique aux associations dont le budget est supérieur à 153 000 euros. Néanmoins, dans les faits, très peu d'associations ont été sanctionnées.

Naturellement, l'absence de contrôle permet ensuite à des dirigeants d'associations de profiter de l'argent public pour leur intérêt personnel, comme ce fut le cas pour Coallia. Concernant les domaines de l'asile et de l'immigration, un rapport de la Cour des comptes intitulé *Les missions, le financement et le contrôle par l'État des associations intervenant au titre de la politique d'immigration et d'intégration* publié en février 2025 soulignait le manque de critères et d'encadrement des subventions liées à l'hébergement d'urgence. Les autorités ne définissent pas avec assez de précision la nature des missions d'accompagnement attendues de partenaires majeurs comme Coallia, ce qui leur laisse une grande marge de manœuvre idéologique et financière. Les contrôles de ces structures subventionnées sont très rares. En raison de la faiblesse des moyens d'inspection, la fréquence moyenne des contrôles sur place est dérisoire : une structure d'hébergement d'urgence pour

demandeur d'asile (HUDA) n'est contrôlée en moyenne qu'une fois tous les 75 ans, et un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) tous les 14 ans.



Au-delà des contrôles, les critères d'attribution des subventions sont eux-mêmes très flous. Ils reposent à la fois sur des appels d'offres, des conventions ou des partenariats, mais aussi sur la simple volonté des élus. Dans un rapport de mai 2025, l'IGF a remarqué, sans ironie aucune, que les attributions de fonds s'effectuent trop souvent en silos, sans aucun partage d'information entre les ministères, ce qui ouvre la voie au surfinancement de certaines structures, qui bénéficient parfois de multiples subventions provenant de différents acteurs publics. Cela signifie qu'aucun contrôle n'est réellement effectué en amont.

SOLUTIONS

Ce dossier démontre que le financement public des associations est le fruit d'une gestion fragmentée et souvent défailante, alors même qu'une part prépondérante alimente les pôles social, migratoire et culturel, à savoir des secteurs qui sont au cœur de la gauche associative.

Dans une note intitulée *Le Grand gaspillage* publiée en mars 2026 pour Generation Libre, Edouard Hesse décrit les subventions municipales de Paris, Lyon et Marseille comme un système d'externalisation, de saupoudrage et de clientélisme qui transforme une partie de la dépense publique en un « empire invisible » très difficile à contrôler, qui profite à la fois à la municipalité, qui déguise des dépenses de fonctionnement par des subventions, ainsi qu'aux associations, souvent de gauche, qui vivent grâce à l'argent public sans rendre de compte. La note explique également que les subventions allouées à la culture, qui représentent un quart du total des subventions annuelles (185 millions uniquement pour les

trois premières villes de France), sont généralement reconduites chaque année sans qu'aucun bilan ne soit réalisé. L'auteur de la note propose des solutions radicales afin de mettre fin au gaspillage de l'argent public au profit de la gauche :

- Un désengagement intégral du secteur culturel, où seuls les projets précis pourraient être financés à hauteur de 20 % et à condition qu'un bilan rigoureux soit validé par la municipalité ;
- Mettre les associations en concurrence avec des appels à projets lorsque la subvention dépasse un certain montant, au lieu qu'une subvention soit attribuée à une association sur des critères obscurs et des motifs cachés ;
- Une obligation de transparence au travers d'une publication exhaustive, ouverte et exploitable de toutes les subventions, avec le montant, l'objet, la direction et le bénéficiaire ;
- La fin des multiples micro-subventions et un contrôle a posteriori des subventions sur échantillon. Une grande partie du maillage associatif n'est pas gouvernée par la pertinence des projets, mais par l'habitude administrative, ce qui alimente un système de dépendance publique très favorable aux réseaux militants bien implantés. Cette mesure mettrait fin à cette pratique ;
- Obligation d'une rigueur comptable absolue pour la mise à disposition de personnels et les avantages en nature.

Plus globalement, il convient à la fois de réduire les subventions, d'imposer des critères d'obtention réalistes ou d'assumer définitivement qu'il s'agit d'un choix politique, en tous les cas de se défaire de l'entre-deux actuel, de même qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes qui permettent de contrôler facilement les grosses structures : en mettant en place une plateforme de transparence permettant d'accéder à toutes les subventions que touche une association ou à tous les appels d'offres qu'elle remporte ou encore en obligeant les associations de nommer les collectivités territoriales donatrices dans les rapports d'activité. Par ailleurs, lorsque des dysfonctionnements sont avérés, il serait logique que l'association fautive ne soit plus en mesure de prétendre à des subventions publiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La plateforme data.subvention a pour ambition de regrouper les subventions, d'où qu'elles viennent, mais pour l'heure toutes les données n'ont pas été récoltées et la plateforme n'est accessible qu'aux fonctionnaires. Cette plateforme centralisatrice pourrait à l'avenir incarner une solution au manque de transparence.

QUAND LES FRANÇAIS FINANCENT LES DÉLIRES IDÉOLOGIQUES DE LA GAUCHE

Alors que cette étude touche à sa fin, celle-ci serait incomplète sans une compilation des gabegies qui démontrent que la gauche peut prétendre à toucher de l'argent public pour faire tout et n'importe quoi. Les exemples sont innombrables et dans le cas présent, ils ne constituent qu'un échantillon.

À Rennes, au nom de la lutte contre les discriminations, la municipalité finance davantage les associations sportives qui comptent des non-binaires plutôt que des hommes. Un dispositif qui a été validé par la justice.

Le collectif LGBT Cirque Fier.e.s collabore régulièrement avec les mairies du 11e et 19e arrondissement de Paris et obtient ainsi des avantages en nature (voire des subventions), parmi lesquels le fait de se produire en « spectacle » dans la chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc. À huit reprises, cette association LGBT s'est produit dans la chapelle et n'a pas hésité à multiplier les scènes clairement satanistes. Cette troupe participe à tout un tas de spectacles, événements et festivals soutenus par les pouvoirs publics, notamment lors du « mois des fiertés » et a été soutenue par le passé par... la fondation BNP Paribas ! À Paris, il y a plusieurs structures similaires qui sont directement financées par la municipalité, à l'instar de « Burning Womxn », qui a obtenu une subvention d'un montant de 8 000 euros « pour l'organisation de concerts dans le cadre de son festival dédié aux artistes femmes et minorités de genre émergent.e.s dans le monde de l'art », de « LGBT Dance, Pride off », qui a obtenu une subvention d'un montant de 10 000 euros pour « l'organisation du Festival Jerk Off en 2025 », ou encore de « The Peacock Society Events », qui a obtenu une subvention d'un montant de 7 000 euros pour « l'organisation du Peacock Society Festival en 2025 ».

Le Festival d'Avignon, connu pour son engagement idéologique à gauche et ses intermittents du spectacle également très à gauche (en 2024, France Travail en recensait plus de 300 000), est financé chaque année par environ 8 millions d'euros d'argent public. Au niveau national, la moitié (49 %) des 3 668 organisateurs de spectacles sont des associations, tandis qu'elles organisent 79 % des festivals. Preuve que les festivals sont bien tenus par la gauche, un chanteur qui s'est produit à un banquet du Canon français a été déprogrammé de quatre festivals.

Le prix Élie Kakou, à l'initiative du Fonds Social Juif Unifié (FSJU) Marseille Provence, est financé par la région pour que « des lycéens de la Région Sud à écrire et interpréter des sketches pour lutter contre les discriminations ». En 2026, le concours visait à lutter contre la « grossophobie ». La région a déboursé 10 000 euros pour ce concours de propagande.

L'argent public au service du *militantisme*

Le Molodoï (Strasbourg) 23 000 €/an de l'Eurométropole. Salle autogérée, se déclare " antifasciste ". Accueille des manifestations avec la Jeune Garde et des chants pour les combattants de la guerre d'Espagne.	Cirque Fier.e.s (Paris) Locaux gratuits (Avantage en nature Mairie de Paris). Collectif LGBT se produisant avec des scènes satanistes à l'intérieur de la chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc.
Le 102 (Grenoble) Avantage en nature équivalent à 40 000 €/an (Mairie). A abrité en mai 2024 un " concert de soutien aux antifascistes incarcéré.e.s " pour lever des fonds.	Prix Élie Kakou (Région Sud) 10 000 € de subvention régionale. Financement de concours lycéens de sketches visant expressément à lutter contre la " grossophobie ".

Jusqu'à cette année, la municipalité d'Alençon finançait la « Fête d'ici et d'ailleurs », qui est organisée depuis 1983 par des militants d'extrême gauche afin de célébrer toutes les cultures, sauf la culture française. En 2002, celle-ci était présentée dans un reportage comme « *une occasion militante. Venues du quartier, des associations de lutte contre le racisme ou l'injustice sont présentes.* » Cette année, la maire Sophie Douvry (Nouvelle Énergie) a refusé de financer un événement qui donne pignon sur rue à des structures militantes telles que la Cimade, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), Solidarité durable avec les réfugiés (SDR) ou le Mouvement de la Paix. Les organisateurs, qui ne voulaient pas abandonner leurs camarades, ont préféré annuler la « Fête d'ici et d'ailleurs » pour cette année. Une fête qui est largement financée par la municipalité et qui ne peut se dérouler comme elle se déroulait jusqu'alors sans son soutien.

Les associations, ce sont aussi des lieux. À Strasbourg, le Molodoï est une salle qui sert aussi bien à organiser des concerts que des événements politiques, ce que la structure proclame sur son site internet. Le Molodoï revendique l'autogestion et peut se le permettre grâce à une subvention annuelle de 23 000 euros de la part de l'Eurométropole strasbourgeoise. Le 4 juillet 2024, après l'annonce des résultats du premier tour des élections législatives, la salle subventionnée a publié un long message sur Facebook dont la légende résumait le fond de la pensée : « *Molodoï est, et restera antifasciste.* » En mars 2022, une grande manifestation antifasciste menée par la Jeune Garde était organisée dans les rues de Strasbourg. Celle-ci avait terminé sa route au Molodoï avec un concert. Enfin, au début du mois de mai 2026, la « Fête Molodoï » accueillait des stands militants et des « *chants révolutionnaires : deux guitares et trois voix pour rendre hommage aux combattant-e-s antifascistes de la Guerre Civile espagnole.* » L'extrême gauche dispose d'une assise globale qui lui permet de se développer, avant tout grâce à des lieux financés par de l'argent public (les Bourses du travail et maisons des syndicats, les maisons du citoyen, les centres LGBT, les

centres artistiques, les lieux alternatifs...) La Chapêlmêle, qui se définit comme une « *association culturelle alternative* », est installée dans une ancienne congrégation religieuse de plus de 2000 m². Le 9 mai dernier, la Chapêlmêle a organisé un concert en soutien à 4 militants écologistes jugés en appel pour avoir envahi un site industriel appartenant à Lafarge en décembre 2023. En 2024, ce lieu militant, qui défiscalise ses dons, a reçu une subvention de 13 000 euros de la ville d'Alençon. Enfin, à Grenoble, le « 102 », un local ouvert depuis 1983 présenté comme un « espace autogéré » mais qui est en réalité subventionné par la mairie de Grenoble car les locaux sont mis à disposition gratuitement par la municipalité, ce qui constitue un avantage en nature de plus de 40 000 euros par an. Ainsi, le « 102 », qui fait notamment office de permanence pour la CNT, un syndicat d'extrême gauche, a accueilli le samedi 23 mai dernier un concert intitulé « Concert de soutien aux antifascistes incarcéré-e-s ». L'événement, organisé par l'Action antifasciste Grenoble, visait à lever des fonds pour les assassins de Quentin Deranque qui sont en prison.

Le centre LGBT de Rennes dispose de locaux dans une grande bâtisse et a touché 85 703 euros en 2024 (50 000 euros de la DILCRAH, de l'argent de l'ARS, différentes subventions de la part de la ville de Rennes, de Rennes métropole, du département Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne), pour seulement deux cent cinquante-six adhérents à jour de cotisation.

Etc. Etc. Etc. Ce petit jeu mène rapidement à des milliards d'euros de subventions publiques.

Si toutes ces associations de gauche profitent de subventions publiques au point d'en être devenues addictes et de s'y cramponner comme un anarchiste à sa 8.6., la Fédération anti-éoliennes, subventionnée par la Région Hauts-de-France, a pour sa part vu son aide être annulée par la justice au motif que son action ne revêt pas d'intérêt public !

CONCLUSION

EN DÉFINITIVE, LA QUESTION DU FINANCEMENT PUBLIC DE LA GAUCHE NE PEUT PAS ÊTRE RÉDUITE aux quelques millions d'euros de dons défiscalisés, contrairement à la droite. Les secteurs associatifs les plus financés sont ceux où la gauche dispose de l'implantation la plus forte : social, insertion, asile, lutte contre les discriminations, culture, éducation populaire, environnement, médias... Cependant, le financement de la gauche par l'argent public ne se cantonne pas au tissu associatif, car il comprend également les syndicats, les médias, le cinéma, certaines structures publiques, etc. C'est seulement en agrégeant ces différents canaux qu'il est possible de mesurer de façon imparfaite la dimension systémique du financement public de la gauche.

Malgré les milliards d'euros en jeu, les outils de transparence demeurent insuffisants. L'information est dispersée, peu consolidée et difficilement mobilisable pour un contrôle sérieux.

Alors que la gauche souhaite masquer toutes ces données afin de conserver ses prébendes, la vérité éclate chaque jour un peu plus au grand jour et les Français prennent peu à peu conscience que leur argent est confisqué par des militants qui, n'assumant pas leur agenda politique, se réfugient derrière de grands principes moraux ou derrière la « culture » pour légitimer leur mainmise sur les subventions publiques. La roue est en train de tourner, et les principaux intéressés s'en rendent compte : le 20 mai, les députés LFI Raphaël Arnault et Thomas Portes ont organisé un rassemblement « *contre la censure politique et culturelle* » du RN à Vauvert (30). Le 21 mai, à Lyon, ce ne sont pas moins de 130 associations qui sont descendues dans la rue afin de réclamer plus de financements publics et des garanties sur le long terme.

Quand les chiens ont faim, ils ne se contentent pas d'aboyer, ils mordent. La gauche, au gré de son assèchement financier, sortira de plus en plus les crocs.

SOUTENIR L'ENQUÊTE

Cette enquête a un coût

L'Observatoire des Violences Politiques est indépendant : il ne perçoit aucune subvention publique et ne vit que grâce à la générosité de ses lecteurs. Si ce travail vous est utile, aidez-nous à le poursuivre.

FAIRE UN DON → [DONS.OBSERVATOIRE-VIOLENCES.FR](https://dons.observatoire-violences.fr)